

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-430
CONCERNANT LES MODALITÉS D'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU
LAC DES SABLES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 16 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 2026-M-430 concernant les modalités d'accès et la protection de l'environnement du lac des Sables.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/a-propos/seances-conseil-municipal/> et en cliquant sur l'onglet « Documents pour la prochaine séance - 16 décembre 2025 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 17 décembre 2025.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe